

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 16 février 2017**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 16 février 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériaux, M. Bellanger, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, MM. Travers, Godin et Beunard.

Absents excusés : Mme Planchenault (pouvoir donné à M. Peigner) M. Pottier (pouvoir donné à Mme Thériaux) et Mme Forêt-Vettier

Secrétaire de séance : Mme Laurence PELTIER

Ordre du jour

- ☞ Installation de J. BEUNARD, conseiller municipal, en remplacement de Tony GUINOISEAU,
- ☞ Fixation du montant des subventions pour le financement des classes « découverte » et des sorties pédagogiques des écoles
- ☞ Révision des tarifs communaux
- ☞ Aménagement de la Rue des Lauriers
- ☞ Laval Agglomération – Proposition de groupement de commandes pour achat fournitures écoles, accueils de loisirs, mobilier scolaire et matériel récréatif, livres non scolaires, etc.
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2017

Le compte rendu est approuvé sans observation.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain : Néant

Devis divers : acceptation du devis GEOMAT, d'un montant de 410,00 € HT pour le contrôle et le re-bornage des lots 14a et 15 du Nouveau Quartier (bornes arrachées ou disparues lors de travaux)

INSTALLATION DE M. Jérôme BEUNARD, Conseiller Municipal

M. le Maire rappelle que, par courrier reçu le 19 janvier 2017, M. Tony GUINOISEAU, élu sur la liste « Agir pour la qualité de vie à Montigné », l'a informé de sa décision de démissionner du Conseil Municipal.

Puis, il précise que l'article L270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014, de la démission ci-dessus enregistrée, M. Jérôme BEUNARD remplace M. Tony GUINOISEAU au sein du Conseil Municipal.

M. Jérôme BEUNARD souhaite intégrer les mêmes commissions que T. Guinoiseau : il sera donc membre des commissions « Enfance » et « Vie scolaire et jeunesse » et référent du Relais Assistantes Maternelles

CONTRAT DE RURALITE

L. PELTIER informe que les 2 dossiers déposés par la commune en vue de l'obtention d'une aide dans le cadre du contrat de ruralité pour les travaux de sécurisation de la rue des Lauriers et le redéploiement des locaux scolaires et périscolaires n'ont pas été retenues par la commission d'aménagement de Laval Agglo (5 communes seulement de 2^{ème} couronne vont pouvoir en bénéficier). Les critères de sélection étant, à priori, une exécution impérative des travaux en 2017 (ce qui est le cas de l'aménagement de la rue des Lauriers), M. le Maire interviendra lors du prochain bureau communautaire pour avoir plus de précisions et demander une répartition plus équitable entre l'ensemble des communes de 2^{ème} couronne.

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES CLASSES DECOUVERTE ET DES SORTIES PEDAGOGIQUES DES ECOLES

Comme l'an dernier et au vu des crédits non utilisés en 2016, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la dotation par élève et de maintenir à 3 000 € le plafond de reliquat de subvention à reporter sur l'année suivante.

Les modalités d'attribution des aides pour les financements des classes découverte et des sorties pédagogiques des écoles sont donc arrêtées comme suit :

- maintien de la dotation de 2017 à 26,50 € par élève (idem à 2015 et 2016),
- attribution de crédits sur présentation d'un budget prévisionnel et dans la limite de 25 % du coût du projet,
- plafond maximum susceptible d'être accordé en 2017 à chacune des écoles :

× Ecole publique : 4 934,50 € correspondant à 1 934,50 € au titre de la dotation 2017 (73 élèves inscrits au 31/12/2016) + reliquat de 3 000 € de 2016,

× Ecole Privée : 4 643,00 € correspondant à 1 643,00 € au titre de la dotation 2017 (62 de Montigné sur les 68 inscrits au 31/12/2016) + reliquat de 3 000 € de 2016

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Indemnités eau et assainissement – Prime Astreinte

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Laval Agglomération, ces indemnités sont supprimées. En cas de fuite d'eau le week-end ou en dehors des horaires de travail des agents communaux, la commune fera appel au service d'astreinte de Laval Agglomération. Quant au nettoyage du poste de relevage et du dessableur de la station d'épuration, il sera assuré par des agents de Laval Agglomération en charge de travaux insalubres.

Fournitures scolaires

Le crédit « fournitures scolaires », alloué à chacune des écoles, est fixé à 47,00 € par élève pour l'année 2017 (au lieu de 46,00 € en 2016). Néanmoins, compte tenu de la réforme des programmes de l'école primaire, la Municipalité sera peut être amenée à voter un crédit supplémentaire pour doter l'école de manuels conformes aux nouveaux programmes.

Droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chacun des 2 taxis installés sur la commune (MM. Roger et Miguel MARGERIE) est fixée à 46,00 € (au lieu de 45 € en 2016).

Concessions cimetière

Le M² - 50 ans : 140 ,00 € (138,00 € en 2016)

30 ans : 86 ,00 € (84,00 € en 2016)

15 ans : 45 ,00 € (44,00 € en 2016)

Cavurne : 242,00 € (au lieu de 237,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire. A ce jour, du fait qu'il n'y a plus qu'une seule cavurne disponible, la commune envisage d'en installer 3 nouvelles (dossier qui sera examiné en commission travaux lors de sa prochaine réunion)

Installation plaque/Jardin du Souvenir : 22,50 € (soit 50 % du coût d'un M² de concession de 15 ans).

Chiens et chats errants

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

• capture et enfermement dans chenil communal : 20,00 € (au lieu de 18 €)

• transfert à la SPA : 60,00 € (au lieu de 56 €)

Droit de place/Commerçant : le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 102 € par an (100 € en 2016).

Loyers

Logement de la Rue des Ecoles : 93,33 € par mois avec effet au 1^{er} janvier 2017 (contre 93,16 € en 2016) – Augmentation de 0,18 % entre les indices de références des loyers des 4^{ème} trimestres 2015 et 2016.

Immeuble Rue Joseph Peigner

- **Logement de l'Etage** : 459,40 €/Mois (au lieu de 458,57 €) au 1^{er} mars 2017, soit une augmentation de 0,18 % entre les indices de références des loyers des 4^{ème} trimestres 2015 et 2016.

- **Salon de coiffure** : 314,69 €/Mois (loyer réactualisable au 1^{er} juin prochain lorsque l'IRL du 1^{er} trimestre 2017 sera connu)

- **Studio du rez-de-chaussée** : 270,00 € (loyer réactualisable au 1^{er} octobre 2017 lorsque l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2017 sera connu)

Site de la Forge

Maison donnant sur la cour : 400,00 € par mois (nouveau locataire depuis le 03 janvier 2017 – Loyer réactualisable au 1^{er} janvier 2018)

Maison donnant sur la rue des Ecoles : 390,00 € (loyer révisable au 1^{er} septembre 2017 lorsque l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2017 sera connu)

Garage individuel : 17,00 € par mois (location précaire)

Garage double : 29,00 € par mois (location précaire)

Propriété FOUQUET

La commune en est propriétaire depuis quelques jours et devrait récupérer les clés en début de semaine prochaine. Dans l'immédiat et afin de pouvoir louer la maison, des travaux de remise aux normes électriques et de réfection de peinture et tapisseries seront effectués par les agents communaux. Une mise en location au 1^{er} avril prochain serait souhaitable. La commission des travaux se rendra sur place lors de la prochaine réunion afin de définir le terrain à rattacher à la location et statuer sur l'utilisation du terrain restant.

Location terrain 2^{ème} tranche – Nouveau Quartier – 137,00 € par ha et par an soit 205,50 € (location précaire portant sur 1 ha 63 a 05 ca)

Chaises de l'ancienne salle des fêtes : 0,60 € l'unité (leur nettoyage par les jeunes dans le cadre de l'argent de poche est à prévoir)

AMENAGEMENT RUE DES LAURIERS

Le Conseil Départemental ayant programmé en 2017 la réfection de l'enrobé entre les 2 plateaux de la Rue des Lauriers, la réfection des réseaux enterrés est à réaliser afin d'éviter toute détérioration ultérieure de chaussée. En conséquence, il est demandé à Laval Agglomération de programmer dès cette année la réfection du réseau eaux usées. Quant au remplacement du réseau eaux pluviales qui est à charge communale, son coût est estimé par le cabinet ZUBER, maître d'œuvre, à 77 500,00 € HT (travaux pris en compte dans le dossier de demande de subvention au titre des fonds parlementaires).

Par ailleurs, sur demande de l'ASLM et afin de permettre à la Municipalité d'organiser différentes manifestations au niveau du parking du Pétoilet et(ou) de la Forge (fête de la musique, marchés ...), des devis seront sollicités auprès de Territoire d'Energie de la Mayenne (ex SDEGM) pour le passage en souterrain d'un câble de sonorisation et l'installation de prises.

GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES POUR LES ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS – FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE ET DE MATERIELS RECREATIFS – FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES, D'ENREGISTREMENT SONORES ET DE DOCUMENTS MULTIMEDIA

Sur proposition de Laval Agglomération, le Conseil Municipal souhaite adhérer au groupement de commandes portant sur l'achat :

- de fournitures pour les écoles et accueils de loisirs. Ce marché comporte les fournitures pédagogiques ainsi que la fourniture de manuels scolaires. Il est composé de 2 lots :

- ① - fournitures scolaires et pédagogiques,
- ② - fournitures de manuels scolaires

- de fourniture de mobiliers scolaires et de matériel récréatif pour les structures liées à l'enfance et à l'éducation. Il est également composé de 2 lots :

- ① - mobiliers scolaires
- ② - matériels récréatifs

Ces 2 marchés seront passés sous forme de marchés à bons de commande (bordereaux de prix comportant les principaux articles commandés avec possibilité de commander sur l'ensemble du catalogue du prestataire sur lequel il sera appliqué une remise commerciale)

- de fourniture de livres non scolaires, d'enregistrement sonores et de documents multimédia. Ce marché comporte la fourniture de livres de bibliothèque pour adultes et enfants, de CD musicaux de DVD films et autres documents multimédia. Il est composé de 3 lots :

- ① - livres adultes
- ② - livres jeunesse
- ③ - enregistrements CD, DVD

Il s'agira là également d'un marché à bons de commandes (sans bordereau de prix). Il comportera uniquement un taux de rabais sur les prix public et éditeur. Chacun de ces 3 lots sera conclu avec 4 titulaires (et non un seul, ce qui permettra d'avoir plus de choix).

Ces marchés devraient être opérationnels pour la rentrée de septembre 2017.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL

Suite aux informations complémentaires fournies par M. DOSSO sur la composition des engrais et le traitement sélectif et au vu des fiches techniques des produits utilisés, le Conseil Municipal accepte l'offre de M. DOSSO, d'un montant de 7 285,00 € HT pour l'année 2017 pour l'entretien des terrains de football et de ses abords (cf. décomposition dans le CR du 19 janvier 2017).

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS BUDGETAIRES A LAVAL AGGLOMERATION

A la demande de plusieurs communes dont celle de Montigné, le Président de Laval Agglo accepte une proposition d'étalement du reversement des excédents eau et assainissement, selon des modalités et une durée qui devront être examinées par la CLECT, avant d'être soumises pour approbation au conseil communautaire et aux conseils municipaux concernés. De ce fait, les excédents eau et assainissement (respectivement de 153 358,59 € et 87 379,29 € soit 240 737,88 €) seront repris, lors du vote des comptes administratifs, dans le budget communal. Les recettes, non encaissées au 1^{er} janvier 2017, continuent d'être perçues par la commune (et non par Laval Agglomération, comme prévu initialement), ce qui obligera à statuer sur les admissions en non-valeur.

De ce fait, la commune n'est plus, momentanément, confrontée à des problèmes de trésorerie. Cependant, lors du vote du budget primitif, une consolidation du déficit du lotissement du Nouveau Quartier sera à prévoir. Le montant sera à définir au vu du tableau de suivi de trésorerie mis en place en début d'exercice.

En ce qui concerne le nouveau quartier, les élus ont rencontré 2 constructeurs pour leur présenter les modifications parcellaires et les assouplissements apportés au règlement (conditions d'implantation, adaptation à la pente notamment)

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

La Fédération Française de Football renouvelle pour 2016/2017 le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) permettant, entre autres, le financement de projets de créations ou d'équipements sportifs (subventions de 10 à 50 % sur des dépenses plafonnées de 15 000 € à 120 000 € en fonction de la nature

des projets). Il sera demandé à l'ASLM de recenser ses éventuels besoins avec devis à l'appui en vue de déposer une éventuelle demande d'aide.

EMPLOI D'AVENIR – FORMATION

Dylan NEVEU, actuellement en contrat d'avenir, a demandé à bénéficier d'une formation de 70 heures en formation théorique et 98 heures en formation pratique, ayant pour thème « diriger un accueil collectif de mineurs », dont le coût est de 780 €.

Le GEAS, son employeur, n'étant pas en mesure de nous informer s'il obtiendra des crédits pour la financer et dans quelles proportions, M. le Maire demande si la Municipalité, en cas de refus, accepterait de la prendre en charge (en totalité ou partiellement). Aussi, après une longue discussion et sachant que le contrat de Dylan qui expire le 18 janvier 2018 ne débouchera vraisemblablement pas sur une embauche pour des raisons budgétaires, le Conseil Municipal accepte de financer la part de la formation restant à sa charge. De ce fait, Dylan sera l'adjoint d'Anne-Sophie à la direction de l'accueil de loisirs de juillet prochain puisque la formation pratique se déroulera sur la commune.

ASSURANCE – PROPRIETE FOUQUET

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant avec GROUPAMA pour assurer la maison FOUQUET.

EVACUATION EAUX PLUVIALES – LA JARRIERE

Afin de prendre en charge les frais d'études d'évacuation des eaux pluviales du secteur de la Marandais, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un crédit de 650,00 € à l'article 2031 de l'opération 37.

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA FNACA

Les responsables de la FNACA informent que plusieurs commémorations (18 mars et 08 mai) et le congrès de la FNACA (07 octobre) se dérouleront cette année à Montigné.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité prendra à sa charge, les vins d'honneur et les frais de concours et de déplacement de la Fanfare du Genest St Isle.

INFORMATIONS DIVERSES

- Ch. SAUVE est inscrite à une formation, à Nantes, pendant 3 jours, sur l'accueil d'enfants en situation d'handicap,
- le RAM organise un goûter carnavalesque, le mardi 28 février 2017, à partir de 15 h 45, à la salle des Fêtes de Nuillé/Vicoïn,
- la cuisine centrale de Cossé le Vivien servira, le 09 mars 2017, un repas élaboré à base de produits locaux et assurera une animation au restaurant scolaire
- Une rencontre avec le cuisinier de la cuisine centrale de Cossé est prévue le 02 mars 2017, à 18 heures, en vue de l'organisation d'une réunion-dégustation avec les familles,
- Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Laval Agglo va demander au cabinet CITADIA de mettre en cohérence les PLU de 12 communes de Laval Agglo (principalement celles concernées par le passage de la LGV) avec les nouvelles limites du plan cadastral remanié pour un coût de 17 700 € TTC,
- En application de la loi NOTRe, Laval Agglomération reprend l'activité du syndicat mixte du Parc de Développement Economique de Laval Mayenne (PDELM) dont la compétence était précédemment départementale. Ainsi, l'aménagement de la zone d'activités située à Argentré et le projet de plateforme ferroviaire sur l'actuelle base travaux LGV à St Berthevin seront du ressort de Laval Agglo.
- Transports scolaires/TULIB : des améliorations sont à l'étude et devraient être apportées au fonctionnement du service (cf. CR du 15/12/2016),
- Suite à une rupture de neutre, plusieurs foyers de l'impasse des Rosiers et de la Rue des Silènes ont rencontré des problèmes électriques, de nombreux appareils ayant grillés. ENEDIS a reconnu les faits mais a pris en compte la vétusté dans le calcul de ses dédommagements.

Dates de commissions

Commission communication : lundi 21 février 2017

Commission travaux : samedi 04 mars 2017, à 9 h 00 (visite cimetière, maison Fouquet, présentation étude d'évacuation d'eaux pluviales de la Jarrière et définition du programme annuel de travaux dans les chemins)

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 23 mars 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00

Visé par le secrétaire
De séance,

Le Maire,